

LA VALEUR DU CORAN AUPRES DES MUSULMANS

<"xml encoding="UTF-8?">

a - Le Coran trace les grandes lignes du programme de la vie humaine .

b - le Coran est l'acte authentique de la prophétie

A - le Coran trace les grandes lignes du programme de la vie humaine.

L'Islam qui assure mieux que toute autre religion le bonheur de la vie humaine, est parvenu aux Musulmans par la voie du Coran; et le contenu religieux de l'Islam qui consiste en un certain nombre de connaissances idéologiques et de lois morales et pratiques, a ses racines essentielles dans le Coran. Dieu Très-Haut dit: Oui, ce Coran conduit dans une voie plus droite (Coran XVII, 9), et encore. ((Nous avons fait descendre le Livre sur toi, comme un éclaircissement de toute chose (Coran, XVI, S9).

Il est clair que nous trouvons les fondements des croyances religieuses, des vertus morales, et les grandes lignes des lois pratiques dans de nombreux versets du Coran que nous n'avons pas besoin de citer ici.

En réfléchissant sur les quelques notions qui suivent, on peut comprendre le vrai sens de cette phrase. "Le Coran concerne le programme de vie de l'humanité.

1 - Dans sa vie, l'homme n'a jamais d'autre but que son propre bonheur et le bien-être; le bonheur et le bien-être, c'est la forme idéale de l'existence rêvée par l'homme, telle que la liberté, le confort, l'opulence etc ...

Si l'on rencontre quelque fois des hommes qui renoncent à

leur bonheur et leur bien-être, comme ceux qui mettent fin à leur vie par la suicide ou ceux qui se privent des bienfaits de la vie, on remarque que, pour certaines raisons, ils mettent précisément leur bonheur dans l'idéal qu'ils poursuivent. Celui qui choisit la vie ascétique et se prive des plaisirs matériels, trouve son bonheur dans ce qu'il a choisi.

L'activité de la vie humaine vise donc toujours la conquête du bonheur, que celui-ci soit discerné correctement ou non,

2 - L'activité de la vie humaine ne se réalise jamais sans programme. Ceci est évident, et si quelquefois cela échappe à l'attention, c'est par excès l'évidence, car, d'une part, l'homme agit par sa volonté et son désir, en conséquence de quoi, tant qu'en raison des circonstances du moment, il ne juge pas une oeuvre "réalisable" il n'entreprendra pas celle-ci, c'est-à-dire qu'il accomplit toute chose suite à un ordre personnel, et d'autre part, ce qu'il fait, il le fait pour "soi-même", pour satisfaire ses besoins tels qu'il les comprend, en conséquence de quoi il existe un lien direct entre tous ces actes.

Boire et manger, dormir et veiller, s'asseoir et se lever, aller et venir etc..., chacun de ces actes exige un lieu et une mesure, chacune est nécessaire ou utile dans telle situation; superflu ou nuisible dans telle autre. Dès lors tout acte est accompli d'après un ordre intérieur dont la généralité est tenue en réserve dans l'intellect humain et dont le détail se réalise selon les cas concrets.

Chaque individu humain ressemble dans l'accomplissement de ses actes personnels à un pays dont l'activité des citoyens est régie par des lois, des traditions et des coutumes déterminées, et dont les forces actives ont le devoir d'accorder d'abord leurs activités aux règles exécutoires et ensuite de les accomplir.

Les activités sociales d'une société ressemblent également à celles de l'individu: elles doivent toujours être gouvernées par certaines règles et certains usages reconnus par la majorité des citoyens, faute de quoi, la société, atteinte par le désordre, se désagrège dans les plus brefs délais.

En définitive, s'il s'agit d'une société religieuse, ce sera l'ordre religieux qui dominera, s'il s'agit d'une société laïque et civilisée, celle-ci conformera ses activités à la loi, et s'il s'agit d'une société non religieuse, non-civilisée, barbare, celle-ci suivra les usages

introduits et imposés par un gouvernement autocrate et despotique ou encore des coutumes dues à la rencontre et l'interaction de diverses opinions dans la société.

Ainsi l'homme ne peut s'empêcher d'avoir un but dans ses activités personnelles ou sociales et de le poursuivre par des moyens convenables. Il ne peut éviter de mettre en pratique les normes qui constituent son plan d'action.

Confirmant cette opinion, le Coran dit également: "Il y a pour chacun une Direction vers laquelle il se tourne. Cherchez à vous surpasser les uns les autres, dans les bonnes actions afin d'atteindre le but de cette Direction" (Coran, II, 148).

Fondamentalement, pour le Coran la religion signifie les normes de la vie; ni le croyant ni l'infidèle, ni même celui qui nie l'existence du Créateur n'est dépourvu de religion, car la vie humaine ne saurait se passer de norme, que celle-ci provienne de la Prophétie et de la Révélation, ou qu'elle provienne des conventions humaines.

Dieu Très-Haut, décrivant les adversaires de la religion divine, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, parle de "ceux qui détournent les hommes de la voie de Dieu (la voie de la vie naturelle) et qu'ils veulent la rendre tortueuse" (Coran, VII, 45).

3 - La norme de vie la meilleure et la plus ferme est celle vers laquelle l'homme est conduit par création, et non celle qui provient des sentiments individuels ou sociaux. Si nous examinons chaque partie de la création, nous verrons que son être comporte un but, une fin, vers laquelle elle tend dès le premier jour de sa création et qu'elle emprunte le chemin le meilleur et le plus court pour parvenir à cette fin; dans sa structure, elle est pourvue, intérieurement et extérieurement, des moyens propres à atteindre sa fin, moyens qui sont à l'origine de ses diverses activités. Le procédé de la création est le même pour chaque créature, animée ou non.

Prenons à titre d'exemple une pousse de blé: dès son apparition, lorsque, dans son lit de terre, elle germe avec sa pointe verte, elle tend vers la formation d'une plante, le blé, muni de nombreux épis et pourvu de facultés qui lui permettent d'absorber les éléments de la terre et de l'air dans des proportions particulières et ainsi d'intégrer ceux-ci à son propre être qui croît de plus en plus et change de forme, pour revêtir finalement une forme définitive ornée de nombreux épis et achever ainsi sa croissance.

Si nous regardons un noyer, nous verrons que celui-ci aussi, dès le premier jour de son existence, tend vers une fin propre, la formation d'un noyer robuste, et que pour arriver à cette fin, il parcourt un chemin particulier à l'aide de ses propres facultés. Il suit le cours propre à son existence et jamais ne poursuivra le processus d'une pousse de blé, de même que le blé, en poursuivant sa fin, ne suivra jamais le parcours d'un noyer.

Toutes les créatures qui constituent le monde visible, sont soumises à cette même règle générale; il n'y a aucune raison de faire de l'homme une exception à cette règle: chaque espèce a sa fin en laquelle réside son bonheur et possède des moyens existentiels pour y parvenir. Au contraire les facultés de l'être humain constituent la meilleure preuve de ce que l'homme, tout comme les autres créatures, poursuit une fin lui assurant son bonheur et qu'il a un chemin particulier pour l'atteindre, en rapport avec ses facultés.

D'après ce que nous venons de dire, la création spéciale de l'homme aussi bien que celle de tout l'univers dont l'homme fait partie, conduit l'homme à son vrai bonheur, et lui dicte des règles les plus importantes, les plus radicales et les plus stables dont l'application garantit sa félicité.

Confirmant ceci, Dieu Très-Haut déclare: "Notre Seigneur Dieu est celui qui a donné à chaque chose (à chaque créature) sa forme et qui l'a ensuite dirigée (vers son bonheur et sa fin particulière)" (Coran, XX, 50). "Le Très-Haut qui crée et qui forme harmonieusement les hommes, qui fixe leurs destins et qui les dirige" (Coran, LXXXVII, 2 et 3). "Par une âme! - Comme Il l'a bien modelée en lui inspirant Son libertinage et Sa piété!

- Heureux celui qui la purifie! Mais celui qui la corrompt est perdu!" (Coran, XCI, 7-10). "Acquitte-toi des obligations de la Religion en vrai croyant et selon la nature que Dieu a donnée aux hommes, en les créant: Il n'y a pas de changement dans la création de Dieu. Voici la Religion immuable" (Coran, XXX, 30). Et encore: "La Religion, aux yeux de Dieu est vraiment la Soumission" (Coran, III, 19). Par cela il veut dire:

la religion, la manière de vivre qui plait à Dieu, c'est de se soumettre à Sa volonté, c'est-à-dire à Sa création qui invite l'homme à observer certaines règles particulières. Il dit: "Le culte de celui qui recherche une religion en dehors de l'Islam (la soumission à la volonté de Dieu) n'est pas accepté" (Coran, III, 85).

La conclusion des versets précités - ainsi que d'autres du même genre - est que Dieu Très-Haut oriente chacune de Ses créatures, y compris l'homme, vers le bonheur et sa fin créée particulière, par voie de création; le vrai chemin pour l'homme dans sa vie c'est le chemin ou la création l'appelle et les règles que l'homme doit appliquer dans sa vie privée et sociale, sont celles vers lesquelles la nature humaine le conduit, mais non celles qui lui sont dictées par ses

passions et ses désirs charnels.

La religion naturelle exige que les facultés de l'être humain ne soient pas supprimées, mais qu'il soit fait droit à chacune d'entre elles, que les puissances opposées, telles que les diverses facultés affectives déposées en l'homme s'équilibrent et que chacune d'entre elles soit autorisée à agir, dans la mesure qu'elle ne dérange pas les autres.

Enfin la raison doit gouverner l'individu humain et non les passions ou les sentiments contraires au bon sens; le droit et le vrai bien de la communauté doivent dominer la société et non pas les caprices d'un despote, ni même la volonté de la majorité si celle-ci est en conflit avec le droit et le vrai bien de la communauté.

De ce que nous avons dit, on peut tirer une autre conséquence: le domaine de la législation n'appartient qu'à Dieu, et nul autre que Lui n'est digne de légiférer, de déterminer règlements et devoirs, car, comme on vient de le montrer, seuls les préceptes et les lois déterminés par la création peuvent conduire l'homme dans le droit chemin. Autrement dit, il y a des raisons et des motifs internes et externes qui invitent l'homme à leur application de manière contraignante, parce que c'est Dieu qui les veut. Dire que "Dieu veut quelque chose" signifie que Dieu a suscité les causes et les conditions nécessaires à l'accomplissement de cette chose. Bien entendu les causes et les conditions sont parfois telles qu'elles provoquent inévitablement l'apparition

de certaines choses telles que les événements naturels ordinaires, dans ce cas on appelle la volonté divine, "volonté créatrice". Quelquefois elles sont telles qu'elles impliquent la libre décision de l'homme, comme pour boire et manger; dans ce cas on appelle la volonté divine, "volonté législatrice". Dieu Très-Haut dit à plusieurs reprises dans le Coran: "Le jugement n'appartient qu'à Dieu" (Coran, XII, 40 et 67).

Après ces considérations, il faut remarquer que, prenant celles-ci en compte lorsqu'il faut remarquer que l'homme a un but (le bonheur) dans sa vie, qu'il doit faire effort pour y arriver et que cet effort ne peut aboutir sans un programme, le Coran nous enseigne également qu'il faut chercher ce programme dans le livre de la nature et de la création, autrement dit dans les enseignements divins.

Tenant compte de cela, le Coran établit le programme de la vie humaine de la manière suivante: Comme base du programme il établit la connaissance de Dieu, et reconnaît dans la croyance en l'Unicité divine le premier fondement de la religion. Puis, de la connaissance de Dieu, le Coran conclut à l'eschatologie (croyance au jour de la Résurrection où la récompense ou la punition seront données en retribution à l'acte bon ou mauvais): c'est le deuxième principe. Ensuite, de l'eschatologie il conclut à la prophétologie, car la rétribution des oeuvres bonnes ou mauvaises ne se réalise pas sans que l'homme n'ait pris connaissance des devoirs de l'obéissance, du péché, du bien et du mal, et cela, grâce à la Révélation et à la Prophétie, comme nous allons l'expliquer: c'est le troisième principe, Les trois principes cités: - la croyance en l'Unicité de Dieu, à la Prophétie et à la Résurrection - constituent les principes de base de la religion islamique.

Puis viennent les principes moraux et les vertus en rapport avec les trois principes énoncés ci-dessus, et dont le véritable croyant doit être qualifié. Ensuite, le Coran établit les lois pratiques qui doivent garantir réellement le véritable bonheur, promouvoir les bonnes moeurs, et avant tout conduire à l'épanouissement des croyances véritables et des principes fondamentaux.

Car on ne peut admettre qu'un libertin, un voleur, un traître ou un escroc puisse être en même temps honnête, ou qu'un homme avare qui refuse aux gens leur juste droit puisse être généreux, ou qu'un homme qui néglige l'adoration de Dieu et ne pense même pas une fois par semaine ou par mois à son Créateur puisse avoir foi en Dieu ou au jour de la Résurrection et être considéré comme un serviteur de Dieu.

Ainsi les bonnes moeurs gardent leur vitalité grâce à une série d'actes et de comportements correspondants; et il en va de même des bonnes moeurs par rapport aux croyances fondamentales. On ne peut, par exemple, s'attendre à trouver chez celui qui ne connaît rien d'autre qu'orgueil, fièreté, égoïsme et amour-propre, la foi en Dieu ou l'humilité face à la Seigneurie divine; de même que celui qui durant toute sa vie a tout ignoré de l'équité, de la mansuétude, de la pitié et de l'affection ne saurait croire au jour de la Résurrection et du Jugement.

Dieu Très-Haut a dit à propos du rapport entre les croyances véritables et les bonnes moeurs - qui sont en quelque sorte des croyances : "La parole excellente monte vers Lui et Il élève

1'oeuvre bonne" (Coran, XXXV, 10).

Et au sujet du rapport entre les croyances et la pratique il dit: "Leurs prophètes leur avaient apporté des preuves évidentes (aux incrédules). Ce n'est pas Dieu qui les a lésés, ils se sont fait tort à eux-mêmes" (Coran, XXX, 10).

Bref, le Coran contient les bases fondamentales de l'Islam qui se regroupent en trois parties générales:

1-Les principes des croyances islamiques, dont les trois principes religieux: l'Unicité de Dieu, la prophétie, la résurrection ainsi que des croyances dérivées de celles-ci, telles que la foi en la Table gardée (tabula secreta), les anges, le Ciel, le trône de Dieu, la création du ciel et de la terre, etc...

2-Les bonnes moeurs, les conduites vertueuses.

3-Les préceptes légaux et les lois pratiques de la religion que le Coran a énoncé clairement en leurs lignes générales et dont le Prophète vénéré a été chargé d'exprimer le détail; le Prophète à son tour - selon le hadith (tradition) intitulé "Les Deux grandes Choses" et que toutes les sectes musulmanes ont fidèlement transmis - a établi les membres de sa famille comme ses successeurs et suppliants dans l'explicitation de la Loi.

B. Le Coran est l'acte authentique de la prophétie.

Le Coran déclare à plusieurs reprises qu'il est la Parole même de Dieu, c'est-à-dire qu'il est émané tel quel de Dieu, et que le Prophète 1'a reçu dans sa littéralité même.

Pour démontrer que le Coran est la parole de Dieu, et non une parole humaine, nous trouvons de nombreux versets dans le texte même du Coran où celui-ci est à tous égards reconnu comme un miracle dépassant les possibilités humaines.

Par exemple: "Diront-ils: il a inventé cela! Non!... Mais ils ne croient pas. Qu'ils apportent donc un récit semblable à celui-ci, s'ils sont sincères" (Coran, LII, 33-34). Ou encore. "Dis: Si les hommes et les Djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne produiraient rien qui Lui ressemble" (Coran, XVH, 88). "Diront-ils: Il a forgé cela? Dis: Apportez donc dix sourates forgées par vous et semblables à ceci!" (Coran, XI, 13). "Dis (aux

adversaires): Apportez donc une sourate semblable à ceci" (Coran, X, 38).

Ailleurs, le Très-Haut s'adressant au Prophète dit: "Si vous êtes dans le doute au sujet de ce que Nous avons révélé à Notre serviteur (qui n'a pas étudié et ne sait pas écrire et a grandi au milieu de l'ignorance), apportez-Nous une sourate semblable à ceci" (Coran, II, 23). Et encore.

"Ne méditent-ils pas sur le Coran? Si celui-ci venait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient de nombreuses contradictions (Coran, IV, 82).

Ici-bas tout est régi par la loi du développement et de l'évolution et rien ne saurait échapper à la contradiction des choses et des situations; si le Coran était une oeuvre humaine, composée morceau par morceau durant 23 ans, il n'aurait pas été préservé d'incohérences et de contradictions, il ne serait pas à ce point harmonieux et cohérent.

C'est ainsi que le Coran affirme et prouve son origine divine, et présente tout au long de son texte Mohammad comme Prophète et Envoyé de Dieu; de la sorte, il se pose comme acte authentique de la prophétie de ce dernier. C'est pour cela qu'à maintes reprises la Parole de Dieu (Kalâmu Allah), ordonne au Prophète de recourir au témoignage de Dieu, c'est-à-dire à l'affirmation du Coran lui-même pour démontrer sa vocation prophétique. Les incrédules disent : " Tu n'es pas envoyé ! Dis : Dieu suffit comme témoin entre moi et vous ; Lui qui possède la science du livre " (Coran XIII, 43). Ailleurs, en plus de l'attestation divine, il cite le témoignage des anges : " Dieu témoigne qu'il a révélé avec Sa science tout ce qu'il t'a révélé. .(Les anges en témoignent...Dieu suffit comme témoin " (Coran, IV , 166